

Liste de vérification concernant la planification de la relève et le renouvellement des dirigeants

**Liste de vérification requise dans le cadre de la *Loi sur les services de logement* concernant la planification de la relève au conseil et le renouvellement des dirigeants.**

 Liste de vérification concernant la planification de la relève et le renouvellement des dirigeants

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Rôle des employés** |  **Éléments** |  **Commentaires** | **Idées et ressources** |
|  | * Afficher les procès-verbaux et l'ordre du jour des assemblées des membres afin que les membres puissent les consulter
* Déterminer la durée des mandats des administrateurs actuels
* S'assurer que la planification de l’élection figure à l’ordre du jour de la réunion du conseil longtemps avant l’élection
* Connaître le processus d'élection de la coopérative
* Préparer la documentation pour l'élection
* S'assurer que les formulaires de mise en candidature sont facilement accessibles
* Aider à préparer le président de la réunion d'élection et le directeur d'élection
* Aider à informer tous les membres de la tenue de l’élection
 |  | * Aider à transmettre les messages suivants :
	+ la coopérative veut recruter des dirigeants
	+ tous les membres peuvent assumer le rôle de dirigeant peu importe leur âge, leur ancienneté dans la coopérative, etc.
	+ les nouveaux dirigeants seront appuyés et informés de leur rôle
	+ être un dirigeant est apprécié, respecté et utile
 |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Rôle du conseil** | **Éléments** |  **Commentaires** | **Idées et ressources** |
|  | * Discuter du fait que le recrutement pour le conseil et le renouvellement des dirigeants est une responsabilité du conseil
* Tout au long de l’année, inviter les membres intéressés à participer aux
	+ séances de formation
	+ réunions du conseil
* Distribuer des rapports intégraux du conseil aux assemblées des membres
* Envoyer périodiquement des rapports du conseil aux membres
* Désigner un jeune qui vit dans la coopérative comme administrateur non votant
* Déterminer des candidats éventuels pour le conseil à une réunion du conseil et décider qui recrutera ces candidats
* Recruter plus de candidats que de postes à combler
* Aider à promouvoir la réunion de l'élection
* Les membres du conseil devraient envisager de se présenter de nouveau s’ils sont admissibles
* Les candidats élus devraient être prêts à travailler avec les autres qui seront élus
 |  | * Consulter le document de la FHCC *Bien gouverner votre coopérative*
* Aider à transmettre les messages suivants :
	+ la coopérative veut recruter des dirigeants
	+ tous les membres peuvent assumer le rôle de dirigeant peu importe leur âge, leur ancienneté dans la coopérative, etc.
	+ les nouveaux dirigeants seront appuyés et informés de leur rôle
	+ être un dirigeant est apprécié, respecté et utile
* Consulter la Stratégie d’engagement des jeunes membres de la FHCC
* Les candidats doivent
	+ satisfaire aux critères prévus dans la *Loi sur les coopératives*
	+ satisfaire aux critères prévus dans les règlements de la coopérative
	+ être fiables
	+ être équitables et éthiques
	+ être ouverts d’esprit
	+ être prêts à apprendre
	+ être capables de travailler en équipe
	+ être capable d'assumer les responsabilités du conseil et s'engager à les assumer
	+ Offrir aux membres intéressés de suivre le cours de la FHCC «Le C.A. en bref»
 |

© FHCC, 2012. Les membres de la FHCC peuvent utiliser cette publication. Ce document ne doit pas être utilisé ou reproduit par d'autres sans le consentement écrit exprès de la Fédération de l'habitation coopérative du Canada.